



CHIENS CHATS ET COMPAGNIE

41 Boulevard Pasteur

44100 NANTES

☎ 02.40.29.82.82

@ : chienschatsetcompagnie@gmail.com

PARRAINAGE

Vous souhaitez aider un animal abandonné mais vous ne pouvez ni l'adopter ni le prendre en foyer d'accueil : devenez son parrain ou sa marraine ! Vous nous aiderez ainsi à assurer son bien-être.

Vous pouvez nous aider en participant financièrement, en versant une petite somme d'argent tous les mois (ou à l'année) afin d'offrir plus de confort à l'animal que vous parrainez, et ce pour une durée d'un an renouvelable. Cet argent servira à payer la nourriture, la litière et d'éventuels frais vétérinaires.

En contrepartie, vous recevrez des nouvelles de votre protégé régulièrement.

1°) Quel animal souhaitez-vous parrainer ?

Chat : Chien : Prénom de l'animal :

2°) Coordonnées du parrain ou de la marraine

Nom & prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Mail :

3°) Conditions de Parrainage :

- Le parrainage ne donne aucun droit au parrain ou marraine sur l'animal. Les décisions le concernant restent sous l'autorité de l'association Chiens, Chats et Compagnie avec information au parrain ou la marraine.
L'association s'engage à informer le parrain ou la marraine dès l'adoption ou le décès de l'animal parrainé.
- Aucun don financier n'est remboursable suite à l'adoption ou le décès de l'animal parrainé.
Cependant, un transfert de parrainage pourra être envisagé avec l'association (report des dons sur un autre animal)

4°) Formule, montant et modes de paiement

Parrainage régulier

Je souhaite verser une somme tous les mois pendant 1 an pour aider l'association à prendre en charge les frais relatifs aux besoins de l'animal parrainé.

Montant souhaité : 5€ par mois 10€ par mois 20€ par mois

Autre : précisez :€ par mois

Parrainage à l'année

Je souhaite verser une somme pour l'année entière afin d'aider l'association à prendre en charge les frais relatifs aux besoins de l'animal parrainé.

Montant souhaité : 60€ par an 120€ par an 240€ par an

Autre : précisez : € par an

Modes de paiement

- Soit par chèque à l'ordre de l'Association Chiens, Chats et Compagnie
- Soit par virement : le RIB vous sera communiqué lors de la signature du contrat de parrainage.

Fait à :, le

Signature :

**Le montant de votre don est déductible de vos impôts
(66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable)
(nous ne faisons plus de reçus fiscaux pour les dons de 10€ et moins)**